

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél . 04.78.96.00.10
Fax . 04.78.96.08.51

DECISION DU MAIRE

Objet : Signature d'un bon de commande pour des travaux complémentaires de réfection en peinture au gymnase Lino Ventura

Le Maire,

Vu la délibération du 28 mai 2020 n°2020-23, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article L.2123-1 du code de la commande publique,

Vu la décision du Maire n° 2022_028D du 01/06/2022 autorisant Mr le Maire à signer un bon de commande pour des travaux de réfection en peinture des gymnases Lino Ventura et Alain Groléas, pour un montant total de 37 999.80 € HT, soit 45 599.76 € TTC,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de peinture complémentaires au gymnase Lino Ventura et plus précisément le local technique, le SAS salle de de basket et la régie salle de basket,

Considérant la proposition établie par l'entreprise MEUNIER (69 – Vaulx-en-Velin), pour un montant de 3 857.22 € HT (4 628.66 € TTC),

DECIDE

- Article 1 :

De signer un bon de commande avec l'entreprise MEUNIER (69 – Vaulx-en-Velin), pour un montant de 3 857.22 € HT (4 628.66 € TTC), afin d'effectuer des travaux complémentaires de réfection en peinture dans les salles précitées du gymnase Lino Ventura,

- Article 2 :

Le Responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Madame le Trésorier, affichée en Mairie et notifiée à l'entreprise.



CHAPONNAY, le 22/08/2022
Le Maire,
Raymond DURAND